

COMMUNE DE LAISSEY
DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE BESANCON -
CANTON DE BAUME LES DAMES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Par suite d'une convocation électronique adressée en date du 19 Septembre 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, le 25 Septembre 2025 à 18 H 30, à la Mairie de Laissey (salle du conseil) ; sous la présidence de Monsieur Bernard CUENOT, Maire de Laissey,

Nombre de conseillers en exercice : 10 – Démission de Laura SCHICK acceptée le 20/08/2025,

Présents (dans l'ordre du tableau) : Bernard CUENOT, Guillaume MILLE, Yves VUILLEMIN, Claude ARMAND, Philippe CHAPUIS, Stéphanie JOLIAT, Virginie KHODJA, Clément LAUBRY,

Absent(s) excusé(s) : Céline GRUET, Léa DEERY,

Pouvoir(s) : Léa DEERY a donné pouvoir à Bernard CUENOT,

Absent(s) :

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Philippe CHAPUIS qui accepte cette fonction.

OBJET DE LA REUNION – ORDRE DU JOUR

1/ Validation du procès-verbal du conseil municipal du 9 Septembre 2025

2/ Choix de l'emprunt pour les travaux Bâtiment Mairie

3/ Précision à apporter sur l'achat des terrains à euro symbolique

4/ Tarif salle polyvalente

5/ Questions diverses

5.1 Devis pour séparer le chauffage dans le bâtiment MUSEE

5.2 Précisions sur le point 6 du précédent conseil

5.3 Achat sapin lumineux

5.4 Venue de Dominique VOYNET, Députée, le 27 octobre 2025, à 19H

1/ VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2025

Le Maire demande au Conseil s'il a des corrections/modifications/ajouts à faire sur le procès-verbal du dernier conseil municipal.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 9 SEPTEMBRE 2025.

2/ DELIBERATION N° 042-2025 : CHOIX DE L'EMPRUNT POUR LES TRAVAUX BATIMENT MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle que pour le financement des travaux d'aménagement des locaux de la Mairie et la création d'un logement, il est opportun de recourir à un emprunt.

Rappel des caractéristiques de l'emprunt demandées par le conseil municipal :

Montant : 250.000 €

Durée : 25 ans

Taux : fixe

Echéance constante et/ou dégressive

Le Maire passe la parole à Madame MOREL, courtière qui a été mandatée pour faire une consultation de banques.

Madame MOREL, courtière, présente les offres de prêts qu'elle a reçues.

RESULTATS DE LA RECHERCHE :

LIBELLE	CREDIT AGRICOLE	LA BANQUE POSTALE		LA BANQUE POPULAIRE		
MONTANT	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
TAUX FIXE	4.21%	3.85%	3.89%	3.92%	3.98%	3.92%
PERIODICITE	TRIMESTRIELLE	TRIMESTRIELLE	TRIMESTRIELLE	TRIMESTRIELLE	ANNUELLE	TRIMESTRIELLE
TYPE ECHEANCE	AMORTISSEMENT CONSTANT	AMORTISSEMENT CONSTANT	ECHEANCE CONSTANTE	AMORTISSEMENT CONSTANT	ECHEANCE CONSTANTE AVEC UNE ECHEANCE AVANCEE	ECHEANCE CONSTANTE
INTERETS TOTAL	155.424,42 €	121.783,11 €	142.355,14 €	123.725,00 €	136.491,50 €	143.325,00 €
FRAIS DE DOSSIER	500 €	0 €	0 €	300 €	300 €	300 €
COMMISSION ENGAGEMENT	0 €	250 €	250 €	500 €	500 €	500 €
DEBLOCAGE	SOUS TROIS MOIS	EN UNE FOIS LE 21/11/25	EN UNE FOIS LE 21/11/25	20% SOUS 4 MOIS - TOTAL SOUS 6 MOIS	20% SOUS 4 MOIS - TOTAL SOUS 6 MOIS	20% SOUS 4 MOIS - TOTAL SOUS 6 MOIS

Madame MOREL précise que d'autres banques ont été consultées mais n'ont pas présenté d'offre : Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne.

Madame MOREL indique que la meilleure offre est celle de LA BANQUE POSTALE avec un taux fixe de 3.85 %, amortissement constant, un total intérêt de 121.783,11 €, pas de frais dossier, seule une commission d'engagement de 0.10 % du montant prêté.

Madame MOREL ajoute que ses frais de courtage se montent à 2.500 €. Les banques ne veulent plus prendre à leur charge les frais de courtage qui sont donc facturés à l'emprunteur.

L'EXPOSE DE LA COURTIERE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- remercie Madame MOREL pour son efficacité et sa réactivité,
- valide le paiement des frais de courtage de Madame MOREL, SARL LE REFUGE, d'un montant de 2.500 € TTC,
- choisit l'emprunt proposé par LA BANQUE POSTALE comme suit :

ARTICLE 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant : 250.000 EUROS

Durée : 25 ans

Objet : financement des travaux d'aménagement des locaux de la mairie et création d'un logement.

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/12/2050

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 250.000 EUROS

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 21/11/2025, en une fois avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3.85 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : amortissement constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission : commission d'engagement de 0.10 % du montant du contrat de prêt

ARTICLE 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

3/ DELIBERATION N° 043-2025 : PRECISION A APPORTER SUR L'ACHAT DES TERRAINS A EURO SYMBOLIQUE

Le Maire fait part au conseil d'une remarque faite par Maître Annick BRUCHON (concernant les dossiers de vente à l'euro symbolique que la Commune lui a confiés) qui demande qu'une précision sur la vente soit apportée à savoir que le prix de UN EURO SYMBOLIQUE est légitime du fait que la principale contrepartie à ces cessions réside dans l'entretien des dites parcelles réalisé par la commune depuis de nombreuses années.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide que la Commune de Laissey se porte acquéreur des parcelles appartenant :

- à l'indivision FLOTAT
- à l'indivision MICHON
- à M. et Mme JUNET
- à l'indivision PICCAND
- à Madame Colette GUINCHARD

Moyennant le prix de UN EURO SYMBOLIQUE pour chacune des acquisitions citées ci-dessus. Etant précisé que la principale contrepartie à ces cessions réside dans l'entretien des dites parcelles réalisé par la commune depuis de nombreuses années.

4/ DELIBERATION N° 044-2025 : TARIF SALLE POLYVALENTE

Le Maire fait part au Conseil de la demande de Madame Laurine LAFFONT concernant le tarif de la salle polyvalente à savoir que 50 euros par mois (délibération n°035-2025 du 25 juillet 2025) est un peu trop élevé. En fait, elle n'a eu que 10 participants pour la danse et le yoga confondu. Chaque participant paie 220 euros pour l'année (10 mois) soit 22 euros par mois. Ces cours lui rapporteraient 10 enfants x 22 euros par mois = 220 euros – 50 euros de loyer = 170 euros.

Le Maire propose de baisser le loyer à 30 euros par mois.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le tarif de 30 euros par mois pour la location de la salle polyvalente à Madame LAFFONT pour la pratique de la danse et du yoga, le mercredi. Etant précisé que si le nombre de participants augmentait le loyer serait revu. Et autorise le Maire à signer une convention d'occupation d'une salle communale pour la période septembre 2025 à juin 2026.

5/ QUESTIONS DIVERSES

5.1 DEVIS POUR SEPARER LE CHAUFFAGE DANS LE BATIMENT MUSEE

Le Maire fait part au Conseil du devis reçu de l'entreprise JAMES CHAGUE plombier/chauffagiste pour la mise en séparatif du chauffage du bâtiment du musée afin de ne plus avoir de répartiteurs de chauffage. Chaque utilisateur (locataire et association le chat des Laissey) serait équipé d'un compteur personnel.

Montant : 8.168,88 € TTC

Le Maire et les adjoints se sont réunis et trouvent le devis trop élevé. Le Conseil Municipal pense aussi qu'il est judicieux de reporter cette dépense d'un montant trop important.

5.2 PRECISIONS SUR LE POINT 6 DU PRECEDENT CONSEIL

Le Maire redonne des explications sur ce point.

5.3 ACHAT SAPIN LUMINEUX

Le Maire fait part au Conseil de son souhait d'acheter un ou plusieurs sapins en led pour Noël afin de remplacer le faux sapin de Noël qui est installé à la salle des fêtes depuis plus de dix ans. Pour ceux qui sont allés aux vœux de Deluz et/ou Thise, c'est le même genre de sapin qu'il souhaite acheter.

Dépense estimée à 500 € pour l'achat de trois sapins led.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

5.4 VENUE DE DOMINIQUE VOYNET, DEPUTEE, LE 27 OCTOBRE 2025, A 19H

Le Maire fait part au Conseil de la venue de la députée Dominique VOYNET qui souhaite venir rencontrer le public à Laissey le Lundi 27 Octobre 2025 à 19H à la Salle Polyvalente. Il serait bien qu'un maximum de conseiller municipal soit présent.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

5.5 DELIBERATION N° 045-2025 : LOYER NOUVEAU GARAGE 22 RUE DE LA CHAPELLE

Le Maire souhaite présenter ce nouveau point au Conseil à savoir qu'un des garages derrière la salle des fêtes a été totalement vidé et pourrait être mis en location. Une personne serait intéressée pour louer ce garage.

Le loyer des garages 3 RUE DE LA CHAPELLE est à 51.13 € par mois pour 20 m². Ce garage fait 24 m² soit un loyer de 61.35 € par mois. Il propose d'arrondir le loyer à 60 € car le garage est en zone inondable.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide de mettre en location le garage derrière la salle des fêtes sis 22 RUE DE LA CHAPELLE 25820 LAISSEY,
- fixe le prix de la location à 60 € / mois révisable tous les ans en juillet (comme les autres garages),
- autorise le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires et à signer l'ensemble des documents à la réalisation de cette transaction.

5.6 INFORMATIONS RUE BOST

Le Maire informe le conseil de la fin des travaux de la rue Bost parfaitement réalisés. Et ajoute de l'économie faite de 450 € sur l'enrobé. L'entreprise TROUILLOT TP avait estimé l'enrobé à 21 € / m² en faisant appel à un sous-traitant. Il a conseillé la Commune de passer en direct avec l'entreprise KOLLY TP ce qui fait que l'enrobé a été facturé à 20 € / m² ce qui fait une économie de 450 € non négligeable.

5.7 PLANTATION D'UNE HAIE DANS LA COMMUNE OFFERTE PAR LA FEDERATION DE CHASSE

Le Maire fait part au Conseil de la campagne de la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs sur la sensibilisation et l'importance des haies pour la biodiversité. Pour ce faire la Fédération propose des kits d'arbres gratuits aux Communes pour faire une haie (50 arbres). Le mieux étant de faire un chantier participatif avec les acteurs locaux pour la plantation de ces arbres : citoyens, enfants, chasseurs, agriculteurs, associations...

En sachant que la Fédération accompagne la commune :

- sur le choix de l'emplacement
- sur le choix de la commande (plusieurs kits sont proposés)
- sur les conseils de plantation

Un kit pédagogique peut être mis à disposition pour les enfants participants au projet.

43 communes dans le Doubs ont déjà participées sur les campagnes 2023-2024.

Le Maire souhaite que Laissey participe à cette opération afin de favoriser la biodiversité sur la Commune.

Le Conseil Municipal est absolument favorable à cette opération de plantage de haie. Un appel à la population sera lancé pour aider à la plantation.

L'ordre du jour étant épuisé,

Les Conseillers n'ayant plus de question,

Le Président lève la séance à 20 H 10.

Fait à Laissey, le 25 Septembre 2025,
Le Président de séance,
Bernard CUENOT,
Maire de Laissey



L'élue Secrétaire de séance,
Philippe CHAPUIS,
Conseiller municipal



Affichage le : 29 Septembre 2025

Retrait affichage :

RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS PRISES :

NUMERO DELIBERATION	LIBELLE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025			
	VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2025	9	0	0
042-2025	CHOIX DE L'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX MAIRIE ET FRAIS DE COURTAGE	9	0	0
043-2025	PRECISION SUR ACHAT TERRAINS A UN EURO	9	0	0
044-2025	LOCATION SALLE POLYVALENTE A UNE PRO - MODIFICATION DU TARIF	9	0	0
045-2025	MISE EN LOCATION DU GARAGE SIS 22 RUE DE LA CHAPELLE	9	0	0
	DEVIS POUR SEPARER LES COMPEURS DE CHAUFFAGE DANS LE BATIMENT DU MUSEE			
	PRECISION SUR LE POINT 6 DU DERNIER CONSEIL			
	ACHAT DE SAPINS LUMINEUX LED			
	VENUE DE LA DEPUTEE DOMINIQUE VOYENT LE 27 OCTOBRE 2025 A LA SALLE POLYVALENTE			
	INFORMATION TRAVAUX RUE BOST ET ECONOMIE FAITE			
	PLANTATION D'UNE HAIE GRATUITE FOURNIE PAR LA FERERATION DE CHASSE DU DOUBS			